

GE_GERICHTE A/554/2024 vom 16. Mai 2024

GE Cour de justice, 2024-05-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_554_2024

FR: GE_GERICHTE A/554/2024 du 16 mai 2024

IT: GE_GERICHTE A/554/2024 del 16 maggio 2024

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 16.05.2024
A/554/2024

A/554/2024 ATAS/340/2024 du 16.05.2024 (PC) , RETIRE rÉpublique et canton de
genÈve POUVOIR JUDICIAIRE A/554/2024 ATAS/340/2024 COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales Arrêt du 16 mai 2024 Chambre 9 En la cause A_____
recourant e contre SERVICE DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES intimé Vu la
décision sur opposition du Service des prestations complémentaires (ci-après : SPC) du 17
janvier 2024 ; Vu le recours de Madame A_____ du 16 février 2024 ainsi que le
complément de celui-ci du 8 avril 2024 contre la décision précitée ; Vu la réponse du SPC
du 29 avril 2024 ; Vu le courrier d'A_____ du 9 mai 2024 dans lequel elle indique retirer
son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle ; Vu l'art. 133 al. 3
et 4 let. a de la loi sur l'organisation judiciaire du 26 septembre 2010 (LOJ ■ E 2 05). PAR
CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du
retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle. La greffière Sylvie CARDINAUX La
présidente Eleanor McGREGOR Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux
parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.